

**32<sup>e</sup> SESSION**

Rapport  
 CPR32(2017)02  
 13 mars 2017

**Rapport d'information sur les élections de l'Assemblée Populaire de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, République de Moldova (20 novembre 2016)**

Commission de suivi

Rapporteuse:<sup>1</sup> Sevdia UGREKHELIDZE, Géorgie (R, PPE/CCE)

*Résumé*

Invité par le Président de la Commission électorale centrale de la République de Moldova, une délégation du Congrès a effectué une mission d'évaluation d'une portée limitée lors des élections de l'Unité territoriale autonome (UTA) de Gagaouzie. Les élections de l'Assemblée populaire des régions se sont tenues le 20 novembre 2016.

Ces élections ont été les premières à se dérouler selon les termes du nouveau Code électoral de l'UTA de Gagaouzie, adopté en 2015. Le nouveau cadre juridique a généralement été bien appliqué le jour du scrutin qui s'est globalement déroulé dans l'ordre et le calme. La délégation du Congrès a pu se rendre dans près de 20 bureaux de vote au sein des trois circonscriptions électorales du pays pour observer le déroulement du vote ainsi que certaines phases du dépouillement.

La qualité renforcée des listes d'électeurs, le niveau de préparation de l'administration électorale, ainsi que les enquêtes menées sur des violations de la législation constituent d'importants éléments en vue de l'amélioration des processus électoraux dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie. Le Congrès se félicite également de l'interdiction du financement des campagnes électorales par des fonds étrangers, ainsi que de la mise en place à titre permanent de la Commission électorale centrale de l'UTA de Gagaouzie.

La délégation du Congrès a entendu des allégations faisant état de la persistance de problèmes liés à l'achat de voix, au détournement de ressources administratives et à l'absence de conditions de concurrence équitables pour tous les candidats, notamment concernant le relais dans les médias. En outre, bien que le nouveau Code électoral ait apporté des améliorations substantielles, de nouvelles modifications demeurent nécessaires afin de réconcilier les législations respectives de l'UTA de Gagaouzie et de la République de Moldova.

---

<sup>1</sup> L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
 PPE/CCE : Groupe Parti populaire européen du Congrès  
 SOC : Groupe socialiste  
 GILD : Groupe indépendant et libéral démocratique  
 CRE : Groupe Conservateurs et Réformistes européens  
 NI : Membres non-inscrits dans un groupe politique du Congrès

## Introduction

1. Suite à l'invitation datée du 3 octobre 2016 de Mme Alina RUSSU, Présidente de la Commission électorale centrale de la République de Moldova, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a déployé une délégation de portée restreinte dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie<sup>2</sup> afin d'y observer les élections régionales organisées le 20 novembre 2016.

2. Eu égard à la nature particulière de ce vote et au fait que le Congrès avait déjà observé le déroulement des élections locales dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie en mars 2015, la délégation était cette fois en effectif réduit. Elle se composait de deux membres du Congrès, accompagnés de M. Carlos PACHECO AMARAL, membre du Groupe d'experts indépendants du Congrès, ainsi que de membres du Secrétariat du Congrès. La délégation dirigée par Sevdia UGREKHELIDZE (Géorgie, PPE/CCE) s'est rendue en République de Moldova du 17 au 21 novembre 2016.

3. Le présent rapport d'information porte spécifiquement sur des problèmes soulevés lors d'échanges avec les interlocuteurs du Congrès dans le cadre des élections locales du 20 novembre 2016 de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, ainsi que sur les constatations faites sur le terrain par les membres de la délégation le jour du scrutin. Les membres du Congrès ont notamment pu rencontrer des responsables de premier plan de l'UTA de Gagaouzie, des partis politiques et leur candidat respectif, ainsi que des organisations non gouvernementales. On trouvera en annexe diverses informations sur la mission d'évaluation électorale.

4. Les membres du Congrès tiennent à remercier tous les interlocuteurs qu'ils ont pu rencontrer pendant la mission pour les entretiens francs et constructifs qu'ils ont eus avec eux. Ils remercient également les autorités moldaves et gagaouzes, ainsi que Jose Luis HERRERO, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau, et son équipe pour l'aide apportée dans la préparation de cette mission.

## 1. Contexte politique et institutionnel

### 1.1 Contexte national

5. Le contexte politique général en République de Moldova se caractérise par une méfiance généralisée envers les institutions et les élites, en raison des multiples scandales de corruption. L'ancien Premier ministre Vlad FILAT a été arrêté en octobre 2016 dans le cadre d'une enquête sur la perte d'un milliard de dollars par trois banques privées en 2014. Par ailleurs, le conflit de longue date sur l'orientation géopolitique du pays se poursuit, alors qu'un nouveau gouvernement a été formé en janvier 2016, après des mois de protestation et l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'accord d'association signé avec l'UE.

6. Les 30 octobre et 13 novembre 2016, les premières élections présidentielles au suffrage direct depuis 1996 ont eu lieu en République de Moldova. En raison des pouvoirs du Président qui comprennent principalement la politique étrangère et de défense, l'orientation géopolitique du pays a été au cœur de la campagne électorale générale.

7. Le second tour des présidentielles s'est tenu le 13 novembre 2016 et opposait Igor DODON (Parti des socialistes de la République de Moldova) et Maia SANDU (Action et solidarité). Le candidat Igor DODON, considéré comme pro-russe, a remporté les élections avec 52,2% des suffrages. Des élections législatives sont prévues fin 2018 mais DODON a déjà annoncé qu'il préconiserait l'organisation d'élections législatives anticipées en 2017 dans le but de favoriser un rapprochement entre la République de Moldova et Moscou.<sup>3</sup>

---

2 Le terme Unité territoriale autonome de Gagaouzie est désigné sous la forme abrégée « UTA de Gagaouzie » dans le présent rapport.

3 <http://www.aljazeera.com/news/2016/11/igor-dodon-w-ins-moldova-presidential-election-161114195900115.html>

8. L'Unité territoriale autonome étant un bastion de la politique pro-russe et ayant des attaches très fortes avec la Fédération de Russie, les relations entre l'UTA de Gagaouzie et le gouvernement central ont souvent été tendues. En mars 2015, Irina VLAH (soutenue par le Parti des socialistes de la République de Moldova et son dirigeant, Igor DODON) a été élue Bashkan (Gouverneur) de l'UTA de Gagaouzie.

## 1.2 Contexte régional

9. L'Unité territoriale autonome de Gagaouzie est une région autonome de la République de Moldova, établie en vertu de la loi de 1994 de la République de Moldova sur le statut spécial de la Gagaouzie. En tant que territoire autonome, la Gagaouzie a le droit de se prononcer de façon indépendante sur des questions relatives à son développement politique, économique et culturel.<sup>4</sup> Cependant, le statut spécial de la Gagaouzie est une loi ordinaire de la République de Moldova qui pourrait être contestée par toute autre loi, créant dans ce sens une incertitude juridique pour les autorités régionales. En soi, le statut spécial n'octroie pas de compétences précises au niveau régional ni ne prévoit de véritable répartition des pouvoirs entre les institutions centrales et régionales. Pour ces raisons, les autorités gagaouzes réclament davantage le respect de l'autonomie de leur territoire et des conditions nécessaires à sa mise en œuvre que le renforcement ou l'élargissement de leur autonomie.<sup>5</sup>

10. En dépit de la loi relative au statut spécial de la Gagaouzie, les tensions entre Chisinau et Comrat sont régulièrement alimentées par des incohérences entre la législation centrale et la législation gagaouze. La législation régionale étant régulièrement contestée par les autorités centrales devant les tribunaux administratifs, il s'agit là d'un grave problème structurel qui constitue un sujet de conflit majeur, y compris dans le domaine électoral. Une commission parlementaire conjointe incluant des représentants des parlements régional et national a été mise sur pied pour œuvrer à l'harmonisation des lois régionales et nationales et constitue une étape vers un cadre juridique plus cohérent.

## 1.3 Cadre institutionnel au niveau régional

11. Le Gouverneur (Bashkan) de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie détient le pouvoir exécutif en tant que Président de la Commission exécutive de l'UTA de Gagaouzie. Le Bashkan est responsable devant l'Assemblée populaire (Halc Topluşu), le parlement régional, et est membre de fait du Gouvernement de la République de Moldova. Le rôle du Bashkan au sein du gouvernement central consiste à assurer une certaine coordination entre les pouvoirs nationaux et régionaux. Le Bashkan assume un large éventail de responsabilités, dont le contrôle des collectivités locales.

12. L'Assemblée populaire de Gagaouzie (Halc Topluşu) est investie du pouvoir législatif dans l'UTA de Gagaouzie. Le Halc Topluşu compte 35 membres élus pour un mandat de quatre ans. Les membres de l'Assemblée populaire sont directement associés à l'élaboration des grandes options de politique de l'UTA de Gagaouzie, à la désignation des principales autorités régionales et assure le contrôle politique de l'exécutif.

13. Seuls les dirigeants de l'Assemblée populaire sont rémunérés.<sup>6</sup> Cette pratique est en contradiction avec la Recommandation 383(2015) du Congrès, laquelle stipule que « les collectivités locales et régionales accordent aux élus locaux une rétribution adéquate pour le travail accompli qui reflète de manière réaliste la charge de travail exigée par la fonction, selon les compétences et la taille de la collectivité locale. » Le manque de soutien et de ressources adéquats dont souffrent les membres de l'Assemblée populaire peut empêcher des personnes issues de tous les groupes de la population de se porter candidates à une fonction électorale sur le plan régional, remettant ainsi en question la représentativité de l'Assemblée. De plus, une telle situation comporte des risques liés à l'utilisation de ressources d'origine privée ou inconnue.

<sup>4</sup> <http://www.dw.de/moldovas-gagauz-region-leans-tow-ard-moscow/a-17504239>

<sup>5</sup> Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

<sup>6</sup> Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

## **2. Organisation des élections**

### **2.1 Code électoral de 2015**

14. Les élections du 20 novembre 2016 ont été les premières à se dérouler conformément au nouveau Code électoral de l'UTA de Gagaouzie, adopté en 2015. Le nouveau Code a globalement été bien accueilli parce qu'il introduit des règles exhaustives applicables à l'ensemble du processus électoral et remédie à d'importants dysfonctionnements recensés dans de précédents rapports d'observation des élections du Congrès. Les nouvelles dispositions portent notamment sur la création de la Commission électorale centrale de l'UTA de Gagaouzie en tant qu'organe permanent. La réglementation du financement des campagnes - au cœur des préoccupations lors des élections du Bashkan en 2015 - est renforcée, l'utilisation de fonds d'origine étrangère à des fins électorales ayant été interdite.

15. Au cours du processus de réforme, le cadre juridique gagaouze régissant les élections est devenu l'un des grands sujets de discorde entre les administrations centrale et régionale. Ainsi, la Chancellerie d'État de la République de Moldova a contesté le fait que le nouveau Code électoral de l'UTA de Gagaouzie comporte aussi des dispositions relatives aux élections générales locales. Cette question demeure préoccupante pour l'avenir et devrait être clarifiée bien en amont du prochain scrutin.

16. Les autorités ont déjà recensé des domaines dans lesquels des modifications seraient nécessaires afin d'harmoniser la législation régionale et la législation nationale, notamment concernant le nombre de signatures requis pour se porter candidat. Il convient en outre d'éclaircir la méthode de compilation des listes d'électeurs ; en effet, les listes électorales nationales et régionales ne comportent pas le même nombre d'électeurs.<sup>7</sup> Parmi d'autres points nécessitant des améliorations substantielles, le Congrès s'interroge sur l'utilisation des listes d'électeurs dites supplémentaires.

### **2.2 Administration électorale**

17. Les élections de l'Assemblée populaire sont organisées dans 35 circonscriptions uninominales sur la base d'un système à deux tours à la majorité absolue. Les résultats ne sont valables que si au moins un tiers des électeurs inscrits participe à chaque tour de scrutin.

18. Chaque membre de l'Assemblée représente un maximum de 5000 électeurs, sachant que toute localité doit être représentée. En conséquence, le nombre d'électeurs dans chacune des 35 circonscriptions oscille entre 5000 (nombre légal maximum) et 500 électeurs (population de la plus petite localité). Selon les interlocuteurs du Congrès, les disparités entre les nombres d'électeurs peuvent toutefois créer des problèmes en raison d'une mauvaise répartition des mandats. De ce fait, un redécoupage des circonscriptions serait nécessaire.

19. Les observateurs du Congrès ont été en mesure de confirmer que les autorités s'étaient sincèrement efforcées de garantir une large diffusion du nouveau Code électoral. Une formation a été dispensée aux membres de l'administration électorale et en particulier à ceux des commissions électorales de circonscription chargées de contrôler les votes et le dépouillement dans les bureaux de vote.

### **2.3 Inscription des électeurs et des candidats**

20. Les listes d'électeurs paraissent mieux conçues que lors des dernières élections organisées dans l'UTA de Gagaouzie et n'ont pas posé de difficulté majeure le jour du scrutin. Le recours à des listes d'électeurs supplémentaires reste toutefois possible aux termes du nouveau Code électoral, la raison officielle étant que les électeurs gagaouzes changent régulièrement de résidence principale.<sup>8</sup>

---

7 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

8 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

21. Les candidats peuvent se présenter en indépendants, en se désignant eux-mêmes, ou sous l'étiquette d'un parti politique, d'une coalition électorale ou d'un groupe de militants. Au total, 126 candidats - dont 95 indépendants - se sont présentés pour les 35 mandats.

22. Bien que la Constitution ne comprenne aucune interdiction des partis régionaux, la législation limite concrètement les possibilités de leur création, laquelle requiert en effet le soutien de représentants des deux tiers du pays. De ce fait, les électeurs de l'UTA de Gagaouzie considèrent généralement que les principaux partis politiques ne représentent pas la région ou qu'ils n'ont pas de programme spécifique pour la Gagaouzie. Cela pourrait expliquer la forte proportion de candidats indépendants aux élections du 20 novembre. La forte méfiance des électeurs gagaouzes envers les partis politiques en général pourrait elle aussi corroborer ce phénomène. Il est cependant courant qu'à peine élus, la plupart des candidats indépendants rejoignent un parti politique.<sup>9</sup>

### 3. Campagne et financement électoraux

23. La campagne électorale s'est déroulée dans un climat généralement serein. Le second tour des présidentielles n'ayant précédé que d'une semaine les élections du 20 novembre 2016, des enjeux plus larges ont éclipsé la campagne électorale de l'Assemblée populaire – les candidats indépendants ont perçu cette situation comme étant particulièrement préjudiciable à leur candidature.<sup>10</sup>

24. Des campagnes de dénigrement ou de diffamation, ainsi que la divulgation d'informations privées obtenues illégalement auprès du Bureau du procureur, ont été rapportées à la délégation du Congrès. La campagne a en outre été entachée d'allégations de corruption, d'achat de voix, de votes « carrousel » et d'autres irrégularités.

25. Le manque d'équité entre les candidats, en particulier dans les médias, est un autre problème récurrent. Certains candidats ont signalé une couverture inégalitaire de la campagne électorale par les radiodiffuseurs. Ils se sont plaints de pratiques discriminatoires de la part de la radio et de la télévision officielles gagaouzes, comme la non-diffusion de certains débats.<sup>11</sup> Comme prévu par les législations nationale et régionale, un « jour de silence » a été décrété et observé durant les 24 heures précédant le jour du scrutin.

26. En dépit de la nouvelle réglementation sur le financement des campagnes, l'absence d'informations précises sur les moyens financiers à la disposition des candidats demeure un enjeu récurrent. En outre, des écarts constatés entre les déclarations de ressources officielles et le nombre et la nature des matériels de campagnes réellement utilisés ont soulevé des interrogations quant à la véracité des renseignements financiers fournis par certains candidats.

27. Le détournement de fonds publics durant les campagnes électorales est un autre problème récurrent dans l'UTA de Gagaouzie. Les allégations d'utilisation abusive de ressources administratives portent notamment sur l'utilisation des locaux d'écoles publiques à des fins de campagne, des menaces proférées contre des fonctionnaires ne votant pas pour un candidat donné, ainsi que sur l'ingérence d'agents publics dans le processus électoral. Certains élus sortants ont également lancé, juste avant le scrutin, des projets d'infrastructures de dernières minutes (routes, etc.).<sup>12</sup>

### 4. Jour du scrutin

28. Dans les endroits visités par les deux équipes du Congrès, le jour du scrutin s'est déroulé dans une atmosphère calme et sereine. À l'exception de quelques irrégularités de procédure, le vote et le dépouillement étaient bien organisés et étaient globalement conformes aux normes internationales. En raison du manque de précision du Code électoral, quelques confusions mineures ont été observées au cours du scrutin en ce qui concerne l'utilisation d'appareils d'enregistrement.

9 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

10 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

11 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

12 Selon les interlocuteurs de la délégation du Congrès rencontrés à Comrat et Chisinau les 18 et 19 novembre 2016.

29. Les deux équipes du Congrès ont visité, de manière aléatoire, près de 20 bureaux de vote sur les 66 ouverts à l'occasion des élections. Le processus électoral s'est déroulé sans encombre particulier tout au long de leur visite. L'ouverture des bureaux de vote (de 7 heures à 21 heures), ainsi que leur fermeture, se sont déroulées normalement. La clôture du scrutin et les procédures de dépouillement observées par une équipe du Congrès se sont également déroulées d'une manière transparente et professionnelle.

30. Les membres de la commission électorale de circonscription étaient parfaitement au fait des nouvelles procédures établies par le Code électoral de 2015, qu'ils ont appliquées avec professionnalisme. Les bureaux de vote étaient bien équipés d'urnes appropriées et dûment scellées ainsi que d'isoloirs adaptés. Comme stipulé dans le Code électoral, les bulletins de vote étaient rédigés en trois langues (russe, moldave et gagaouze). Les trois versions étaient disponibles dans la plupart des bureaux de vote, même si les électeurs n'ont généralement utilisé que les bulletins rédigés en russe. La délégation a pu observer qu'une majorité d'électeurs n'avaient pas plié leur bulletin, ce qui remet en question le secret du scrutin.

31. Des listes d'électeurs supplémentaires ont également été utilisées dans l'ensemble des bureaux de vote visités par les équipes du Congrès, mais dans une bien moindre mesure que lors d'élections précédentes. Les observateurs ont également pu vérifier qu'une nouvelle mesure de sécurité avait été mise en place afin de réduire le risque de manipulation : il était en effet demandé aux citoyens de joindre à leurs cartes d'identité un formulaire spécial, lequel était dûment tamponné au moment du vote.

32. Il a été expliqué aux observateurs qu'un nombre relativement élevé d'électeurs avait demandé à voter grâce au système d'urnes mobiles. Le recours systématique à ce type d'urnes pourrait s'expliquer par la difficulté des personnes handicapées à accéder à la plupart des bureaux de vote de la région.

33. La délégation s'est félicitée que des panneaux d'information à l'usage des électeurs soient apposés à l'entrée de l'ensemble des bureaux de vote visités et qu'aucun matériel de campagne n'ait été trouvé, ni dans les bureaux de vote ni à proximité.

34. Tout au long du jour du scrutin, les observateurs du Congrès ont pu constater la présence systématique d'observateurs (nationaux), dont des représentants de l'organisation non-gouvernementale Pilgrim Demo ainsi que des partis politiques et des candidats indépendants.

## **5. Résultats des élections et situation post-électorale**

35. Le 21 novembre 2016, la Commission électorale centrale de l'UTA de Gagaouzie a présenté les résultats préliminaires selon lesquels 17 des 35 députés avaient été élus au premier tour. La participation était de 42,8 %, soit une participation plus faible que lors des élections présidentielles.

36. À l'issue du second tour qui s'est tenu le 4 décembre 2016 – et que la délégation du Congrès n'a pu observer – 32 membres de l'Assemblée populaire ont été élus. Sur ces 32 membres, seuls quatre étaient des femmes. Par ailleurs, seuls neuf d'entre eux étaient affiliés à un parti politique avant d'être élus. Des élections devaient être réorganisées dans trois circonscriptions en raison d'une participation inférieure à 33%. Les résultats des élections du 20 novembre et du 4 décembre 2016 figurent en annexe.

37. En janvier 2017, la Cour suprême de la République de Moldova a décidé d'annuler les élections dans la première circonscription de Comrat au motif que de graves atteintes à la législation électorale – en particulier l'achat de voix et des difficultés liées à l'identification des électeurs – avaient été observées le jour des élections dans deux bureaux de vote. La Cour a décidé d'interdire au membre sortant de l'Assemblée populaire, Dmitrii KONSTANTINOV, de se représenter. Il a en outre été demandé à la Commission électorale centrale de l'UTA de Gagaouzie de remplacer l'ensemble du personnel de ces bureaux de vote qui était accusé d'avoir contribué à soudoyer des électeurs.<sup>13</sup>

---

13 <http://www.infotag.md/rebellion-en/237735/>

## ANNEXE I

**MISSION D'INFORMATION ELECTORALE DU CONGRES**  
**Elections de l'Assemblée Populaire**  
**de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, République de Moldova**  
**20 novembre 2016**

**Délégation du Congrès**Membres du Congrès :

**Mme Sevdia UGREKHELIDZE**, PPE/CCE, Chambre des Régions, Géorgie, Chef de délégation  
**M. Saimir PLAKU**, SOC, Chambre des Régions, Albanie

Expert :

**M. Carlos PACHECO AMARAL**, Expert, Groupe des Experts Indépendants du Congrès

Secrétariat du Congrès :

**Mme Renate ZIKMUND**, Chef de la Division, Observation des élections locales et régionales  
**Mme Martine ROUDOLFF**, Assistante, Observation des élections locales et régionales  
**M. Leonard CUSCOLECA**, Observation des élections locales et régionales

**PROGRAMME FINAL**

**Jeudi 17 novembre 2016**

Horaires divers      **Arrivée de la délégation du Congrès à Chisinau**

**Vendredi 18 novembre 2016**  
**Réunions à Comrat**

7:30	Transfert de Chisinau à Comrat
10:00 – 11:00	Réunion avec les candidats/représentants du Parti socialiste (PSRM) aux élections de l'Assemblée populaire de l'UTA de Gagaouzie le 20 novembre 2016 Lieu : str. Biruintei 73, Comrat
11:15 – 12:15	Réunion avec le Bashkan (Gouverneur) de l'UTA de Gagaouzie, Mme Irina VLAH et le porte-parole de l'Assemblée populaire de l'UTA de Gagaouzie, M. Dmitri KONSTANTINOV Lieu : 196 Lenin street, Comrat
13:00 – 13:45	Réunion avec le Président de la CEC de l'UTA de Gagaouzie, M. Ivan KOMUR Lieu : 196 Lenin street, Comrat
13:45 – 14:30	Pause-déjeuner
14:30 – 15:15	Réunion avec le Porte-parole adjoint de l'Assemblée populaire de l'UTA de Gagaouzie Mr. Alexandr TARNAVSKI (membre de la délégation de la République de Moldova auprès du Congrès) Lieu : Altin Palace, Comrat
15:15 – 17:30	Rencontre avec les candidats :
15:15 – 15:45	Rencontre avec M. Vladimir KISA, Parti démocrate
15:45 - 16:15	Rencontre avec M. Gheorghii CIOBAN, Parti communiste
16:15 – 16:45	Rencontre avec une candidate de « Notre Parti »

- 16:45 – 17:30 Rencontre avec Mme Ecaterina JECOVA, Candidate indépendante  
Lieu : Altin Palace, Comrat
- 17:30 – 18:30 Rencontre avec M Mihail SIRCHELI, Directeur exécutif, ONG “Pilgrim-Demo”  
Lieu : 11, Pobeda Str., Comrat
- 18:30 Transfert de Comrat vers Chisinau

**Samedi 19 novembre 2016**  
**Réunions à Chisinau**

- 09.00 – 10.00 Briefing d’information avec le secrétariat du Congrès et le Chef du Bureau du  
Conseil de l’Europe à Chisinau, Jose-Luis HERRERO  
Lieu : Jazz Hotel, Chisinau (salle du petit-déjeuner)
- 10:00 – 11:30 Briefing avec le secrétariat du Congrès pour le jour des élections  
Lieu : Jazz Hotel, Chisinau

**Dimanche 20 novembre 2016**  
**JOUR DU SCRUTIN**

- 07:30 Transfert vers des bureaux de vote sélectionnés sur place dans l’UAT de  
Gagaouzie
- 09:00 approx. Déploiement des équipes de Chisinau vers des bureaux de vote sélectionnés sur  
place dans l’UAT de Gagaouzie
- 21:30 Transfert vers Chisinau

**Lundi 21 novembre 2016**

- Horaires divers **Départ de la délégation du Congrès**



## ANNEXE II

### Communiqué de presse - Ref. CG-CP037 (2016)

#### Une délégation du Congrès effectue une mission d'information électorale en Gagaouzie

Chisinau, 21 novembre 2016 - Une délégation de six membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, conduite par la Vice-Présidente Sevdia Ugrehelidze (Géorgie, PPE/CCE), s'est rendue en République de Moldova les 19 et 20 novembre et a rencontré divers interlocuteurs à Comrat et Chisinau avant les élections de l'Assemblée populaire de l'Unité autonome de Gagaouzie, qui se sont tenues hier.

À Comrat, la délégation, qui comprenait aussi Saimir Plaku (Albanie, SOC), membre du Congrès, et Carlos Pacheco Amaral, de l'Université des Açores (Portugal), expert auprès du Congrès, a eu un échange de vues avec Irina Vlah, Bashkan de Gagaouzie, et Dmitri Konstantinov, Président de l'Assemblée populaire, sur la situation au lendemain des élections récentes dans le pays et sur les développements concernant l'autonomie régionale et la coopération entre Comrat et les autorités centrales à Chisinau.

Le nouveau Code électoral de Gagaouzie, adopté en 2015, a été au centre des entretiens avec le Président de la Commission électorale centrale de Gagaouzie, Ivan Komur. Les élections de l'Assemblée populaire du 20 novembre étaient les premières régies par ce nouveau Code, qui incorpore des dispositions issues de diverses lois antérieures. La délégation du Congrès a aussi eu des entretiens avec des représentants des partis et des candidats indépendants. Enfin, la délégation a rencontré « Pilgrim-Demo », une organisation de citoyens gagaouzes qui a observé les élections dans toute la région.

Le jour du scrutin, deux équipes du Congrès ont visité quelque 20 bureaux de vote (sur un total de 66) sur tout le territoire de la Gagaouzie et ont conclu que la situation était globalement satisfaisante. Mises à part quelques irrégularités de procédure, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation d'appareils-photo et de téléphones portables, le vote était bien organisé et s'est déroulé dans le calme et l'ordre, de manière globalement conforme aux normes internationales. Le jour du scrutin a été marqué par le nombre relativement élevé, à la fois, des demandes d'urnes mobiles et des électeurs inscrits sur les listes dites supplémentaires dans les bureaux de vote visités par le Congrès. Il sera intéressant d'observer, à l'avenir, la mise en œuvre du nouveau Code électoral de Gagaouzie. Avant le scrutin, ce Code avait été contesté, pour certaines de ses dispositions, au plus haut niveau par les autorités centrales moldaves.

Une Note d'information détaillée du Congrès, évoquant aussi certains aspects de la campagne, sera rédigée et examinée dans le cadre de la prochaine réunion plénière de la Chambre des régions du Congrès, lors de sa 32<sup>e</sup> Session, en mars 2017.